



# ORGANISATION GENERALE / REGLEMENT

## **Article 1: ANIMATION**

L'association " Courses des Pères Noël" représentée par "Défis Aventure" et "USF Athlétisme", coorganisateurs, affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme, organise tous les 1er Dimanche de décembre une course pédestre hors-stade dénommée "Course des Pères et des Mères Noël de Forbach" comprenant un 5 km et un 10 km mesurés officiellement, et plusieurs courses des "Elfes" en fonction des catégories d'âges.

Le déguisement de Père et de Mère Noël est obligatoire pour participer au 5km et au 10km. Les coureurs doivent terminer la course en habit de Père Noël, sinon ils ne seront pas classés.

# **Article 2: PRÉ-INSCRIPTIONS**

Les organisateurs encouragent les coureurs à s'inscrire par avance, pour faciliter l'organisation de la course (ravitaillement, dossard, ....) soit par :

Courrier adressé à :

Office du Tourisme de Forbach.

Château Barrabino Avenue St Rémy 57600 Forbach Tél: 03.87.85.02.43

Fax: 03.87.85.17.15

- **Site**: www.coursedesperesnoel.com

- Inscription en ligne, sans frais : www.le-sportif.com

## **Article 3: INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se font

- par courrier (voir paragraphe précédent) avant le jeudi précédent la course
- en ligne, au plus tard jeudi avant la course
- sur place, le samedi, veille de la course, avec une permanence assurée en Salle des Fêtes de 16h00 à 18h00.

Aucune inscription ne sera effectuée le jour de la course

# **Article 4: DEROULEMENT- DROITS D'INSCRIPTIONS**

Les courses des Elfes : inscription gratuite.

- Départ 14h00 pour les pitchouns 4-6 ans (accompagnement obligatoire des parents)
- Départ **14h05** pour les caribous 7-9 ans (école Athlé)
- Départ 14h20 pour les follets 10-11 ans (poussin)
- · Départ **14h25** pour les farfadets 12-13 ans (benjamin)

# Les courses des "Pères et Mères Noël" :

L'habit de Père Noël est obligatoire (vente des costumes de Père Noël par les organisateurs, 2 €, lors du retrait des dossards)

- Départ **15h00**, pour la course des 5 km (1 boucle)
- Départ 15h00, pour la course des 10 km (2 boucles)

# Remise des prix et cocktail:

• **17h00** à la salle des Fêtes de Forbach

1 € par inscription sera reversé à une association caritative de notre choix, définie chaque année

# **Article 5: AUTORISATION ET RESPONSABILITE DES PARTICIPANTS MINEURS**

Les participants mineurs seront sous la responsabilité de leur représentant légal durant toute la durée de l'épreuve.

Les représentants légaux devront obligatoirement s'identifier sur le bulletin d'inscription, le simple fait <u>de</u> <u>s'identifier et de signer</u> tient lieu d'autorisation parentale, sans cette autorisation, les coureurs mineurs seront exclus de la course

## **Article 6: MANIFESTATION**

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

Les courses sont ouvertes à toute personne, licenciée ou non, qui aura fourni l'ensemble des documents demandés.

En l'absence de licence ou de certificat médical, aucune inscription ne sera délivrée.

## Article 7: CERTIFICAT MÉDICAL

Conformément au Code du Sport, article L231-2-1, les participants non licenciés devront être titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, ou sa photocopie.

Les documents fournis seront conservés par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

## **Article 8: LICENCES**

Pour participer à cette manifestation hors-stade, les coureurs fournissant, au moment de l'inscription, une photocopie d'une licence valide sont dispensés de présenter un certificat médical Sont acceptées les licences délivrées par les des Fédérations Françaises de :

- · Athlétisme "Compétition" ou d'une licence Athlétisme "loisir option Running" ou d'un Pass'running
- Triathlon
- · Course d'orientation
- Pentathlon Moderne

Ainsi que les licences délivrées par la FCCF, la FSGT et l'UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention « Athlétisme » (autorisation médicale sur la carte licence)

#### **Article 9: DOSSARDS**

Tous les dossards seront à retirer au "stand inscriptions" de la salle des Fêtes de Forbach, le jour de la course jusqu' à **14h30** et le samedi, veille de la course, permanence de **16h00** à **18h00**.

Le dossard doit être fixé sur la poitrine de manière visible et non plié. Il ne peut en aucun cas être cédé à un autre participant, sous peine de disqualification.

En cas d'abandon, le concurrent devra retirer son dossard de sa tenue et le remettre aux organisateurs à l'arrivée

# Article 10: CIRCUIT

# Les courses des "Pères et Mères Noël" :

Une boucle de 5 Km à parcourir une ou deux fois selon la course, le circuit empruntera essentiellement les rues de la ville.

Sur son parcours, quelques portions restent ouvertes à la circulation des véhicules à moteur, les participants devront impérativement courir sur le côté droit de la chaussée en respectant les couloirs réservés et balisés.

La durée maximale de l'épreuve du 10 km est de 1h30, passé ce délai les participants devront se conformer au code de la route.

## Les courses des Elfes emprunteront les rues de la ville

- 350 m pour les pitchouns 4-6 ans (présence obligatoire des parents)
- 900 m pour les caribous 7-9 ans (école athlé)
- 1500 m pour les follets 10-11 ans (poussin)
- 2000 m pour les farfadets 12-13 ans (benjamin)

#### **Article 11: ASSURANCES**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance "Responsabilité civile", souscrite auprès de "ALLIANZ, Agence de Forbach"

Les participants licenciés d'une fédération éligible bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## **Article12: SECURITE**

La sécurité des concurrents sur le parcours sera assurée par la police municipale et par les signaleurs recrutés par l'organisation

La Croix rouge française et un service d'ambulance assureront l'assistance médicale des coureurs. Ils seront présents sur le parcours.

Un médecin sera présent à l'arrivée. Le service médical pourra décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison médicale.

## **Article 13: VESTIAIRES ET DOUCHES**

Les vestiaires sont non gardés sur le lieu des inscriptions. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Les douches sont prévues au "COSEC du Wiesberg" (Voir plan site internet)

# **Article 14: RAVITAILLEMENT**

Les postes de ravitaillement seront mis en place aux 5 km, à l'arrivée ainsi qu'au "stand de la piscine"

# **Article 15: ACCOMPAGNEMENT**

En application de l'art.20 du règlement du C.N.C.H.S., tout accompagnateur, notamment à bicyclette et en roller est interdit, sous peine de disqualification.

# **Article 16: CLASSEMENT**

Les hommes et les femmes font l'objet d'un classement séparé à la condition expresse de terminer la course en habit de Père Noël ou Mère Noël.

Les résultats seront affichés le jour de la course. Ils seront publiés dans la presse locale, sur notre site Internet "www.coursedesperesnoel.com" et sur "lesportif.com "

# **Article 17: DROIT D'IMAGE**

«En participant à cette course j'accepte l'éventualité de figurer sur des documents promotionnels et/ou publicitaires. Je ne m'opposerai pas à l'utilisation, par les organisateurs de la course des Pères Noël, des images fixes ou vidéo de la course sur lesquelles je pourrais apparaître, dans le cadre des efforts de communication autour de l'évènement.»

#### **Article 18: RÉCOMPENSES**

Lot à tous les participants lors de la remise des dossards.

# Des récompenses seront remises pour le 10 Km :

- aux premiers temps scratch hommes et femmes
- aux premiers de toutes les catégories individuelles hommes et femmes.
- au dernier de la course toutes catégories confondues (lanterne rouge) homme et femme

# Des récompenses seront remises pour le 5 Km :

- aux premiers temps scratch adultes hommes et femmes
- aux premiers de toutes les catégories individuelles hommes et femmes.

Un tirage au sort des dossards sera organisé avec remise de nombreux lots, à la remise des prix

En aucun cas les lots ne seront échangeables ou négociables, seul les concurrents concernés et présents lors de la remise de prix, pourront prétendre aux récompenses.

#### Pour les courses des Elfes :

Une médaille et un diplôme sera remis à chaque participant, un goûter sera également offert à chaque enfant inscrit, à l'issue de la course.

# **Article 19: ANNULATION**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de tout autre évènement mettant en danger la sécurité des coureurs, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

# **Article 20: ENGAGEMENTS**

Chaque participant s'engage à se comporter avec loyauté et à respecter expressément le parcours.

Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement intérieur.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement et s'obligent à laisser disponible la version en vigueur sur le site "www.coursedesperesnoel.com" de la manifestation.